

Organisme notifié n°1164

Certificat du contrôle de production en usine

1164-CPR-EV062

(version originale en langue française)

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Entrevous en béton pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous

Concrete blocks for beam-and-block floor systems

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'entrevous	Classe de résistance mécanique	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Classe de dimensions minimale	
			Feuillure d'appui	Paroi supérieure des entrevous résistants
SR	R1	T2	N1	/
RR	R1	T2	N1	TF2

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

SCPR
97822 LE PORT

et fabriqué(s) dans l'usine :

SCPR
97438 STE MARIE

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 15037-2:2009/A1:2011 et dans les Règles d'application **CE2+/R 23 (2012)**

sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat annule et remplace le certificat délivré le 17 décembre 2012 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 17 décembre 2018.

La liste des certificats délivrés par le CERIB est tenue à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 17/12/15
Révision n° 1



Alberto ARENA
Directeur Qualité Sécurité Environnement